



SPORT ÉTUDIANT
Cantons-de-l'Est



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Jeudi le 6 février 2008

L'Association Régionale du sport étudiant des Cantons-de-l'Est applaudit le projet de règlements sur le tabac déposé par le ministre Couillard

L'Association appuie le projet de règlements comportant une série de mesures renforçant les dispositions de la *Loi sur le tabac*. L'ARSÉCE, qui prône les saines habitudes de vie, est très concernée par le problème du tabac dans notre société et appuie toutes les mesures efficaces de réduction du tabagisme, notamment l'élimination de la promotion du tabac.

« *La Loi sur le tabac* de 2005 comporte des améliorations importantes au niveau du contrôle de la promotion du tabac. Cependant, elle demeure incomplète et vague sur certains points et une réglementation s'impose. Nous sommes heureux de voir, enfin, un projet de règlements en ce sens. »

« Les restrictions supplémentaires sur la promotion du tabac sont appréciées. En attendant une réforme législative plus importante, il est nécessaire de s'assurer que le potentiel de santé publique de la loi actuelle soit actualisé. »

« Il est grand temps que le gouvernement du Québec émette des règlements en appui à la loi adoptée en 2005. L'esprit de la loi en ce qui concerne la promotion est bon, mais le vide réglementaire affaiblit substantiellement son potentiel. »

« Les restrictions sur la publicité sont nécessaires, compte tenu du comportement déplorable des fabricants du tabac qui ont scandaleusement exploité les zones grises de la loi. »

« Il est grand temps que le gouvernement agisse sur le dossier des cigarillos, dont la popularité auprès des jeunes ne fait qu'augmenter. L'interdiction de leur vente à l'unité est un très bon début. »

« Pour nous, la plus importante mesure concerne les cigarillos. Ces 'mini-cigares' sont des produits d'initiation à la nicotine. Leur emballage couleur bonbon et leur saveur de friandises constituent un piège sournois pour les jeunes. Parallèlement à la disparition de l'étalage de ces produits à partir du 31 mai prochain, l'interdiction de leur vente à l'unité représente une mesure logique pour combattre leur attrait auprès des jeunes. »

« En ce qui concerne la promotion, nous savons que les compagnies de cigarettes achètent, au coût de 90 millions \$ par année au Canada, l'espace derrière les comptoirs des dépanneurs pour pouvoir y installer des murs de cigarettes, des présentoirs, des affiches et d'autres publicités en faveur du tabac. Bien que la loi interdise la visibilité des paquets de cigarettes à partir du 31 mai prochain, une réglementation est nécessaire pour empêcher les compagnies de tabac de continuer à acheter tout cet espace afin de remplacer les paquets de cigarettes par de la seule publicité. Le projet du Dr Couillard comble ce besoin. »

« En ce qui concerne la publicité directe dans les imprimés, elle serait limitée à du texte noir sur blanc. Ainsi, les compagnies de tabac ne pourront plus utiliser des graphismes multicolores et sophistiqués pour évoquer des images ou impressions positives. »

« En attendant une interdiction totale de la publicité, le ministre fait bien d'utiliser son pouvoir réglementaire pour minimiser les dégâts. Des mises en garde et des balises sur la présentation des contenus des publicités sont tout à fait appropriées en attendant une réforme législative plus large. »

« Finalement, nous sommes ravis que le ministre de la Santé ait enfin produit les mises en garde dont l'apposition sur les publicités est requise par la loi depuis 1998. »

« En dernier lieu, nous appuyons l'obligation d'apposer des mises en garde sur les publicités. C'est-à-dire que d'ici à ce que la publicité soit complètement interdite—ce que nous appuyons—le gouvernement devrait au moins exiger des mises en garde sur les dangers du tabac. »

« Rappelons que le tabac représente la plus importante cause de décès évitables dans notre société. Compte tenu de tous les

coûts humains et économiques entraînés par la consommation de tabac, il va sans dire que le gouvernement a la responsabilité de combattre ce fléau sur tous les fronts, incluant la promotion. »

« Nous espérons que le projet de règlements sera adopté rapidement et que nous pourrions constater son impact aussi tôt que possible. »

« Nous aimerions finalement souligner l'importance d'adopter cette réglementation dans les plus brefs délais. Selon nous, il est essentiel que l'ensemble des dispositions de la loi et des règlements touchant la promotion aux points de vente entrent en vigueur en même temps. De cette façon, il n'y aura qu'un seul point tournant pour l'industrie et les détaillants. »

« Le ministre peut compter sur notre appui pour faire adopter ce projet de règlements le plus rapidement possible. »